

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 14 Mars 2018

Date de convocation : 7 mars 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉE : Marie-Françoise CAPELANI

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Joëlle DEBATY

DÉLIBÉRATION N° 2018-15 CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAIN POUR LA MISE EN PLACE D'UN CAPTAGE D'EAU PAR LE GROUPEMENT PASTORAL DE LA VALLÉE DE L'OUZOM

M. le Maire rappelle que le Groupement Pastoral de la Vallée de l'Ouzom gère les pâturages collectifs des communes d'Arthez d'Asson et d'Asson.

Afin d'améliorer les conditions de pâturage, le Groupement pastoral souhaite installer un réservoir de 9 000 L et un abreuvoir de 550 L en captant une source (2 150 m de conduite d'amenée d'eau). Ces installations sont prévues dans la forêt communale indivise d'Asson et d'Arthez d'Asson, parcelles E60, E 66, E67 et E68.

La convention d'occupation de terrain est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VALIDE la convention d'occupation de terrain présentée,

AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Publié et notifié le



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/03/2018